



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions Réunion Restreinte

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme FORBIN,
MM. EYL, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI

PV du 4 janvier 2022

La Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022 aux clubs, à tous les dirigeants, arbitres et joueurs.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**



- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.



L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :

Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.

U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

1^{er} et 11 novembre 2021

25 décembre 2021

1^{er} janvier 2022

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Les vacances de Noël du samedi 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Château Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy sur Ecole

Réouverture du terrain de football à partir du 2 janvier 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villejust

Fermeture du terrain d'honneur de la Poupardière du lundi 3 janvier au dimanche 16 janvier 2022.

COUPES

A Jouer le 9 Janvier 2022

U18 cadrage avant 1/16 finale

Exempts: Draveil FC, Fleury 91 FC, Igny AFC, Jeunesse Etampoise, Massy 91 FC, Saint Germain Saintry, Ulis CO.

A Jouer le 15 Janvier 2022

U14 1/16 finale

A Jouer le 30 Janvier 2022

SENIORS ESSONNE 1/16 finale

SENIORS DISTRICT cadrage avant 1/8 finale

CDM cadrage avant 1/8 finale

VETERANS 1/16 finale

U16 1/16 finale



A jouer le 6 Mars 2022
+ 45 ans 1/8 finale

FOOT FEMININ

Match n° 24074550 du 4 décembre 2021

VYC 1 / Ste Geneviève Sports 1 * U15 F A 8 * Poule B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 16 décembre 2021.

Ladite Commission décide match perdu par pénalité à Ste Geneviève Sports pour ne pas avoir rempli la feuille de match.

VYC : (3 points, 4 buts)

Ste Geneviève Sports : (-1 point, 0 but)

Match n° 24074554 du 11 décembre 2021

Ste Geneviève Sports 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F A 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 12 DECEMBRE 2021

D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Mennecy CS 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 30 décembre 2021 à 17 h 12.

Amende pour transmission tardive à Boussy-Quincy FC.

FMI NON PARVENUE DU 19 DECEMBRE 2021

D2/A

Gif Sfoc 1 / Vigneux CO 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 22 décembre 2021 à 20 h 44.

Amende pour transmission tardive à Gif Sfoc.

Match remis du 12 décembre 2021 à jouer le 20 février 2022

Vert le Grand US 1 / SGSSP 2 * D4/B

Match remis du 19 janvier 2022 à jouer le 20 février 2022

Aigle Fertoise 1 / St Michel FC 91 1 * D3/B



Demandes de changement de terrain via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Dourdan Sports 1 * D1
Savigny Foot CO 1 / Courcouronnes FC 2 * D1
Savigny Foot CO 1 / Orsay Bures FC 1 * D1
Savigny Foot CO 1 / Brunoy FC 1 * D1
Savigny Foot CO 1 / Brétigny FCS 2 * D1
Sud Essonne 2 / Massy 91 FC 2 * D3/A
Savigny Foot CO 2 / Jeunesse Etampoise 1 * D3/B
Savigny Foot CO 2 / Longjumeau FC 2 * D3/B
Savigny Foot CO 2 / Epinay Athletico FC 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Match n° 23751086 du 28 novembre 2021

Courcouronnes FC 2 / Savigny Foot CO 1 * D1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 16 décembre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission, soit :

Match perdu par pénalité à Savigny Foot CO :

Savigny Foot CO 1 : (-1 point, 0 but)

Courcouronnes FC 2 : (3 points, 0 but)

Match n° 23553650 du 5 décembre 2021

Tremplin Foot 2 / SGSSP 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat : Tremplin Foot : 2 – SGSSP : 3 (rapport d'arbitre).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 7 décembre et du 14 décembre 2021).

La Commission dit match perdu par pénalité à Tremplin Foot 2 (-1 point, 0 but), SGSSP 1 (3 points, 3 buts).

Amende réglementaire à Tremplin Foot.

En cas de récidive au cours de la saison, Tremplin Foot 2 sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 23553974 du 16 janvier 2022

Draveil FC 2 / Trois Vallées FC 1 * D4/B

Courriel de Draveil.

Changement d'horaire.

La rencontre se jouera à 16 h 00.

Accord de la Commission.

Match n° 23751692 du 23 janvier 2022

Lissois FC 2 / Saclas Méréville US 1 * D4/A

Demande de Lissois FC d'inversion de match via Footclubs.

Accord de Saclas Méréville.

Le match retour aura lieu à Lisses le 29 mai 2022.

Accord de la Commission.



Match n° 23554378 du 23 janvier 2022

Lissois FC 3 / Montgeron ES 2 * D5/C

Demande de Lissois FC 91 d'inversion de match via Footclubs, refusé par Montgeron ES.

La Commission reporte la rencontre au 20 février 2022.

CHAMPIONNAT CDM

Match n° 23536918 du 24 octobre 2021

Grigny US 5 / St Chéron ES 5 * D1

Retour du dossier de la Sous-Commission Départementale de Discipline procédures d'instruction en date du 158 décembre 2021.

Ladite Sous-Commission donne match perdu par pénalité au club de Grigny US (-1 point – 0 but), pour en attribuer le gain au club de St Chéron ES (3 points – 1 but).

De plus, ladite Sous-Commission inflige 2 matchs de suspension avec sursis à l'équipe de Grigny US pour manque de sécurité envers les participants.

Ladite Sous-Commission demande qu'un délégué soit désigné sur la rencontre retour.

Match n° 23873256 du 5 décembre 2021

Pays Limours ENT 5 / Bergeries AS 5 * D2

Rectificatif au PV du 14 décembre 2021.

Il fallait lire : perdu par forfait à Bergeries AS :

Pays Limours ENT : (3 points, 5 buts)

Bergeries AS : (-1 point, 0 but)

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Bergeries AS.

Amende Réglementaire à Bergeries AS.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 24260279 du 15 janvier 2022

Brunoy FC 1 / Port. Ris Orangis 1

Demande de changement de date via Footclubs.

Refus des Port. Ris Orangis, le 4 janvier 2022, par mail.

La Commission maintient la rencontre au 15 janvier 2022 à 15 h 30.

Match n° 24260276 du 15 janvier 2022

Mennecy CS 1 / Evry FC 1

Courriel d'Evry FC et demande d'Evry FC de changement de date via Footclubs.

Refus de Mennecy CS.

La Commission maintient la rencontre au 15 janvier 2022 à 15 h 30.

Le règlement de la Coupe Essonne (Art. 4.6) dit :

A partir des 16^{èmes} de finale

Selon les impératifs du calendrier, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en Coupe LPIFF devront présenter une équipe.

Les clubs ne pourront aligner aucun joueur ayant pris part à plus de 6 rencontres des championnats nationaux ou fédéraux.



CHAMPIONNAT U14

Demande de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau US 2 / Ulis CO 1 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23534883 du 4 décembre 2021

Plessis Pâté ES 1 / Evry FC 4 * D3/A

Reprise du dossier.

Lecture du rapport d'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat : Evry FC 4 : 4 – 3 Plessis Pâté ES 1.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 7 décembre et 14 décembre 2021).

La Commission dit match perdu par pénalité à Plessis Pâté ES 1 (-1 point, 0 but), Evry FC 4 (3 points, 4 buts).

Amende réglementaire à Plessis Pâté ES.

En cas de récidive au cours de la saison, Plessis Pâté ES 1 sera mis hors championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 23532886 du 11 décembre 2021

Massy 91 FC 2 / Morangis Chilly FC 1 * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 16 décembre 2021.

Ladite Commission, par ces motifs, dit réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Massy 91 FC 2 : (3 points, 3 buts)

Morangis Chilly FC 1 : (0 point, 0 but)

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 12 DECEMBRE 2021

D2/A

Etampes FC 2 / Paray FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu des rapports et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Lecture des courriels de Paray FC et d'Etampes FC, signalant l'inversion du résultat sur la feuille de match papier.

Etampes FC 4 – 0 Paray FC et le résultat serait de 0-4 en faveur de Paray FC.

La Commission demande la confirmation du résultat à l'arbitre pour sa réunion du 11 janvier 2022.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Menecy CS 1 / Morangis Chilly FC 1 * D1



Paray FC 2 / Massy 91 FC 3 * D4/A

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 2 / Brunoy FC 2 * D3/A

Savigny Foot CO 2 / Boissy Ss/ St Yon 1 * D3/A

Savigny Foot CO 2 / St Michel FC 91 1 * D3/A

Savigny Foot CO 2 / Sud Essonne 1 * D3/A

Massy 91 FC 3 / Athis-Mons USO 1 *D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 23555731 du 21 novembre 2021

Mennecy CS 2 / Villabé ETS 2 * D4/B

Rectificatif au PV du 14 décembre 2021.

Il fallait lire :

Mennecy CS : (3 points, 5 buts)

Villabé ETS : (-1 point, 0 but)

Match n° 23555476 du 5 décembre 2021

VYC 2 / Saclas Méréville US 1 * D3/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 9 décembre 2021 et du 23 décembre 2021.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Saclas Méréville pour non-présentation de l'équipe U16 D3/B :

VYC : (3 points, 5 buts)

Saclas Méréville US : (-1 point, 0 but)

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Saclas Méréville US.

Amende Réglementaire à Saclas Méréville.

Match n° 23555356 du 16 janvier 2022

Draveil FC 1 / Boissy Ss/ St Yon 1 * D3/A

Courriel de Draveil FC.

La rencontre aura lieu le 16 janvier 2022 à 12 h 00.

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U18

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Linaz Montlhéry ESA 1 / Breuillet FC 1

MNVDB-Villejust 1 / Soisy sur Seine AS 1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Palaiseau US 1 / Montgeron ES 1

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs

Villabé ETS 1 / Sud Essonne 1

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

CHAMPIONNAT U18

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 1 / Montgeron ES 1 * D2/A

Savigny Foot CO 1 / Draveil FC 1 * D2/A

Savigny Foot CO 1 / Lissois FC 1 * D2/A

Accord de la Commission.

Match n° 23554493 du 5 décembre 2021

Viry Chatillon ES 2 / Tremplin Foot 1 * D1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 16 décembre 2021.

Ladite Commission, par ces motifs, dit l'évocation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Viry Chatillon ES 2 : (0 point, 4 buts)

Tremplin Foot : (3 points, 5 buts)

Match n° 23562483 du 16 janvier 2022

Draveil FC 1 / Ulis CO 2 * D2/A

Courriel de Draveil FC, demandant à jouer cette rencontre à 14 h 00.

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 24202873 du 28 novembre 2021

Paray FC 12 / Linas Montlhéry ESA 12

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 16 décembre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission, soit :

Match perdu à Linas Montlhéry ESA 12.

Paray FC 12 qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Soisy sur Seine AS 12 / Pecqueuse AS 11 * D3/C

Accord de la Commission.

Match n° 23561205 du 12 décembre 2021

Epinay sur Orge SC 11 / Courcouronnes FC 12 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 16 décembre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission, soit :

Match perdu par forfait à Courcouronnes FC 12 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à Epinay sur Orge SC 11 (3 points, 5 buts).



Match n° 23561209 du 12 décembre 2021

Jeunesse Etampoise 11 / Port. Ulis 11 * D2/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 16 décembre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission, soit :

Match perdu par à Port. Ulis 11 pour absence sur le terrain à la reprise de la seconde période.

Port. Ulis 11 : (-1 point, 0 but)

Jeunesse Etampoise 11 : (3 points, 1 but)

+45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 8 / Massy 91 FC 8 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 23561626 reporté à une date ultérieure

Wissous FC 8 / St Vrain-Marolles 8 * Poule B

Demande de Wissous FC de changement de date via Footclubs.

Refus de St Vrain-Marolles.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23561646 reporté à une date ultérieure

Wissous FC 8 / Janville Lardy ASL 8 * Poule B

Demande de Wissous FC de changement de date et de terrain via Footclubs.

Refus de Janville Lardy ASL.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23561666 du 16 janvier 2022

Wissous FC 8 / Ulis CO 8 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture de terrain du stade Château Gaillard du 19 novembre 2021 au 3 mars 2022.

Demande de Wissous FC de changement de date et de terrain via Footclubs, pour jouer le 9 janvier 2022.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord et reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 23561938 du 16 janvier 2022

Villejust Avenir 8 / Bergeries AS 8 * Poule E

Arrêté de la Mairie de Villejust, nous informant de la fermeture du terrain d'honneur de la Poupardière.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+55 ANS

Feuille de match non parvenue du 12 décembre 2021 – 2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 11 janvier 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Athis-Mons USO 10 / MNVDB FC 10 * Poule B

Feuille de match non parvenue du 19 décembre 2021 – 1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 11 janvier 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Athis-Mons USO 10 / Verrières le Buisson 10* Poule B